



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 19 JUIN 2017, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE,
EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Yves Montigny	Conseiller
Mme	Léa Thibault	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

SONT ABSENTS :

M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller

POSTE VACANT :

Sainte-Amélie	Conseiller
---------------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

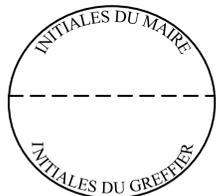
Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 15 mai 2017, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2017-190

Rés. 2017-191



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 12 juin 2017

4.1.1 Désignation d'un fonctionnaire municipal pour la délivrance des permis et certificats

Rés. 2017-192

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2017-11 et de désigner le directeur général de la Municipalité, monsieur François Corriveau, à titre de fonctionnaire autorisé à délivrer des permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Nomination d'un représentant de la Municipalité au sein de l'Organisme de bassins versants Manicouagan (OBVM)

Rés. 2017-193

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2017-12 et de renouveler le mandat de madame Audrey-Anne Hudon à titre de représentante municipale au sein de l'Organisme de bassins versants Manicouagan (OBVM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Demande d'exemption de taxes - Maison des familles de Baie-Comeau

Rés. 2017-194

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-43 voulant que la Municipalité signifie à la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à son évaluation pour statuer sur la recevabilité de la demande d'exemption de la taxe foncière déposée par la Maison des familles de Baie-Comeau afin que l'organisme démontre que l'activité exercée dans son immeuble situé au 985, boulevard Jolliet respecte les conditions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Cession de terrains par la Société de développement de Baie-Comeau à la Ville de Baie-Comeau

Considérant que Me Sylvain Bussière a reçu le mandat afin d'obtenir la dissolution de la Société de développement de Baie-Comeau;

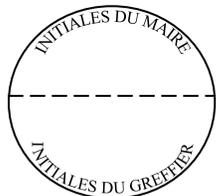
Considérant qu'il est prévu aux lettres patentes de la Société de développement de Baie-Comeau qu'au moment où elle cessera ses opérations ou lors de la dissolution, les terrains de la Société doivent être cédés à la Ville de Baie-Comeau, et ce, à titre gratuit;

Considérant que les lots sont des terrains vacants;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau mandate Me Sylvain Bussière pour procéder à la rédaction de l'acte de cession à intervenir entre la Société de développement de Baie-Comeau et la Ville de Baie-Comeau;

Rés. 2017-195

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-49 et de procéder la cession par la Société de développement de Baie-Comeau à la Ville de Baie-Comeau des immeubles suivants, étant tous situés dans la circonscription foncière de Saguenay :

1. Lot **3 850 570**, cadastre du Québec;
2. Lot **4 203 965**, cadastre du Québec;
3. Lot **3 403 193**, cadastre du Québec;
4. Lot **4 250 204**, cadastre du Québec;
5. Lot **3 212 706**, cadastre du Québec;
6. Lot **3 209 755**, cadastre du Québec;
7. Lot **3 209 777**, cadastre du Québec;
8. Lot **3 403 027**, cadastre du Québec;
9. Lot **4 070 703**, cadastre du Québec;
10. Lot **4 838 986**, cadastre du Québec;
11. Lot **4 304 265**, cadastre du Québec;
12. Lot **3 209 767**, cadastre du Québec;
13. Lot **3 211 851**, cadastre du Québec;
14. Lot **3 211 855**, cadastre du Québec;
15. Lot **3 403 119**, cadastre du Québec;
16. Lot **4 712 537**, cadastre du Québec;
17. Lot **4 914 762**, cadastre du Québec;
18. Lot **3 211 542**, cadastre du Québec;
19. Lot **3 211 580**, cadastre du Québec;
20. Lot **3 211 581**, cadastre du Québec;
21. Lot **3 209 787**, cadastre du Québec;
22. Lot **3 403 192**, cadastre du Québec;
23. Lot **3 209 529**, cadastre du Québec;
24. Lot **3 211 805**, cadastre du Québec;
25. Lot **3 211 076**, cadastre du Québec;
26. Lot **3 209 889**, cadastre du Québec;
27. Lot **3 209 459**, cadastre du Québec;
28. Lot **3 210 162**, cadastre du Québec;
29. Lot **3 403 029**, cadastre du Québec;
30. Lot **4 418 691**, cadastre du Québec;
31. Lot **5 102 828**, cadastre du Québec;
32. Lot **3 211 850**, cadastre du Québec;
33. Lot **3 209 327**, cadastre du Québec;

L'acte de cession est à titre gratuit, sans garantie légale. Tous les frais et honoraires professionnels seront payés par la Ville de Baie-Comeau.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de cession ainsi que tout document nécessaire à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Protocole d'entente - 9153-8165 Québec inc.

Rés. 2017-196

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports par intérim portant le numéro LO2017-17 et d'autoriser le coordonnateur du Service des loisirs et sports à signer le protocole d'entente de cinq (5) ans, soit du 15 mai 2017 au 14 mai 2022, avec la compagnie 9153-8165 Québec inc., pour la gestion du bar laitier au parc des Pionniers (Marées glacées).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Protocole d'entente - Association des handicapés adultes de la Côte-Nord inc.

Rés. 2017-197

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports par intérim portant le numéro LO2017-21 et d'autoriser le coordonnateur du Service des loisirs et sports à signer le protocole d'entente de trois (3) ans, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2020, avec l'Association des handicapés adultes de la Côte-Nord inc., pour la tenue du camp de jour Répît Loisirs, prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 1 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 États financiers - Transport adapté 2016

Rés. 2017-198

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2017-05 et d'approuver les états financiers du transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2016 préparés par monsieur Jacques Dubé, CPA auditeur, CA, lesquels établissent la contribution de la Municipalité à ce service pour l'année 2016 à 128 620 \$ de même que des revenus et dépenses équilibrés s'élevant à 525 218 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

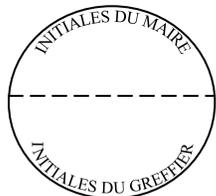
4.1.8 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-199

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-20 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois d'avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.9 Prolongation du mandat d'audit du rapport financier de la Municipalité

Rés. 2017-200

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-19 et d'accepter de prolonger le mandat d'audit du rapport financier de la Municipalité de la firme Jacques Dubé CPA inc., tel que stipulé dans l'appel d'offres 2014-21 pour les années 2017 et 2018, et ce, pour la somme de 67 835,25 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau au 25 mai 2017

Rés. 2017-201

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2017-21 et d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau pour l'année 2017, étant de 3 471 408 \$ au 25 mai 2017. Ce budget prévoit un déficit d'opération estimé à 2 044 767 \$ et une participation financière de la Municipalité à ce déficit de 204 477 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Listes de comptes 2017-15, 2017-16, 2017-17, 2017-18 et 2017-19

Rés. 2017-202

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-20 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2017-15, 2017-16, 2017-17, 2017-18 et 2017-19 pour les périodes 15, 16, 17, 18 et 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 17 mai 2017

Rés. 2017-203

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-17 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 17 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.13 Procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie tenue le 17 mai 2017

Rés. 2017-204

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-47 et d'accepter pour dépôt le procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie qui s'est tenue le mercredi 17 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2 Comité général du 19 juin 2017

4.2.1 Nomination suite au concours 17-07 - Directeur adjoint travaux publics et gestion de l'eau

Rés. 2017-205

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2017-16 afin de procéder à la nomination de monsieur Olivier Parent au poste de directeur adjoint travaux publics et gestion de l'eau du Service des travaux publics et services techniques, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux, du test psychométrique et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Nomination suite au concours 17-06 - Contremaître travaux publics

Rés. 2017-206

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2017-17 afin de procéder à la nomination de monsieur Jean-François Gagnon au poste de contremaître travaux publics du Service des travaux publics et services techniques, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux, du test psychométrique et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Renouvellement des assurances - Regroupement des Grandes Villes I relativement à l'achat commun d'assurances de dommages 2017-2018

Rés. 2017-207

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

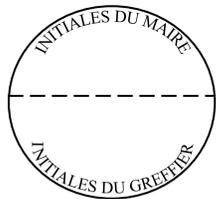
De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-46 et de verser, pour le terme du 1^{er} juin 2017 au 1^{er} juin 2018, au courtier d'assurance Aon Parizeau inc. la prime au montant de 92 893 \$, plus la taxe applicable, pour les assurances biens, bris de machines, délits, responsabilité civile excédentaire, responsabilité municipale et dommages environnementaux et de verser au courtier d'assurance BFL Canada la prime au montant de 15 550 \$, plus la taxe applicable, pour l'assurance automobile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Cession de terrains par la Ville de Baie-Comeau à la Société d'expansion de Baie-Comeau

Considérant que la Société de développement de Baie-Comeau cesse ses opérations et cède à la Ville de Baie-Comeau tous ses terrains, tel que prévu aux lettres patentes en cas de dissolution;

Considérant la mission et l'intérêt de la Société d'expansion de Baie-Comeau à devenir propriétaire de certains lots;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2017-208

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-51 et de procéder à la cession par la Ville de Baie-Comeau à la Société d'expansion de Baie-Comeau des immeubles suivants, étant tous situés dans la circonscription foncière de Saguenay :

1. Lot **3 850 570**, cadastre du Québec;
2. Lot **4 203 965**, cadastre du Québec;
3. Lot **4 250 204**, cadastre du Québec;
4. Lot **3 209 777**, cadastre du Québec;
5. Lot **3 403 027**, cadastre du Québec;
6. Lot **4 070 703**, cadastre du Québec;
7. Lot **4 838 986**, cadastre du Québec;
8. Lot **4 304 265**, cadastre du Québec;
9. Lot **3 211 855**, cadastre du Québec;
10. Lot **3 403 119**, cadastre du Québec;
11. Lot **4 712 537**, cadastre du Québec;
12. Lot **4 914 762**, cadastre du Québec;
13. Lot **3 209 787**, cadastre du Québec;
14. Lot **3 403 192**, cadastre du Québec;
15. Lot **3 209 459**, cadastre du Québec;
16. Lot **3 403 029**, cadastre du Québec;
17. Lot **4 418 691**, cadastre du Québec;
18. Lot **5 102 828**, cadastre du Québec;

L'acte de cession est à titre gratuit, sans garantie légale. Tous les frais et honoraires professionnels seront payés par la Société d'expansion de Baie-Comeau.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de cession ainsi que tout document nécessaire à cette transaction.

La transaction aura lieu uniquement lorsque la cession entre la Société de développement de Baie-Comeau et la Ville sera complétée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Convention de services entre la Ville de Baie-Comeau, la Société d'expansion de Baie-Comeau et madame Reina Savoie-Jourdain

Rés. 2017-209

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-52 et d'autoriser le maire et la greffière à signer la convention de services à intervenir entre la Ville de Baie-Comeau, la Société d'expansion de Baie-Comeau et madame Reina Savoie-Jourdain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.6 Bail de location - Association récréative du lac Malfait - Ligne électrique

Rés. 2017-210

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-53 et d'autoriser le maire et la greffière à signer le bail de location à intervenir entre la Ville de Baie-Comeau et l'Association récréative du lac Malfait concernant la ligne électrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Vente partie du lot 3 212 873 - 4, avenue De Bienville

Rés. 2017-211

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-54 afin de vendre à monsieur Julien Otis et madame Amélie Hardy, une partie du lot 3 212 873, contiguë au terrain du 4, avenue De Bienville, d'une superficie approximative de 141,4 m², au prix de 4 \$ le mètre carré. La vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et honoraires professionnels seront aux frais des acquéreurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Vente partie du lot 3 212 873 - 6, avenue De Bienville

Rés. 2017-212

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-55 afin de vendre à monsieur Benoît Paradis et madame Isabelle Bujold, une partie du lot 3 212 873, contiguë au terrain du 6, avenue De Bienville, d'une superficie approximative de 45 m², au prix de 4 \$ le mètre carré. La vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et honoraires professionnels seront aux frais des acquéreurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

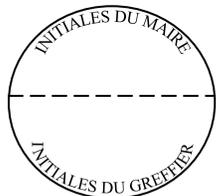
4.2.9 Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunt pour réduire le service de la dette

Rés. 2017-213

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-22 et de puiser à même les soldes disponibles du Règlement 2010-785 pour la réfection de rues, l'aménagement d'une surface synthétique sportive, le réaménagement du 2260, boulevard Laflèche et divers travaux, représentant la somme de 10 968 \$, et du Règlement 2012-812 concernant des travaux d'immobilisations 2012 et la mise à niveau de bâtiments municipaux et travaux divers pour 43 200 \$, afin de rembourser une partie de l'emprunt permettant la réduction du service de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.10 Protocole d'entente - Spin Sport inc.

Rés. 2017-214

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports par intérim portant le numéro LO2017-22 et d'autoriser le coordonnateur du Service des loisirs et sports à signer le protocole d'entente d'un an, soit du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, avec Spin Sport inc. pour la gestion du magasin de sport du Mont Ti-Basse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Appel d'offres 2017-08 - Inspection télévisée des conduites d'égouts par caméra conventionnelle et travaux connexes

Rés. 2017-215

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2017-11 et de retenir les services de l'entreprise Can-Explore, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 65 823 \$, plus les taxes applicables, découlant de l'appel d'offres 2017-08 « Inspection télévisée des conduites d'égouts par caméra conventionnelle et travaux connexes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Nouvelle signalisation - Ajout de panneaux d'arrêt

Rés. 2017-216

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2017-09 et d'autoriser l'ajout de deux panneaux d'arrêt à l'intersection des boulevards Jolliet et René-Bélanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 Demande de levée d'interdiction - 1486, rue Côté

Considérant l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et conformément au Règlement 2017-916 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges;

Considérant le dépôt de l'expertise requise;

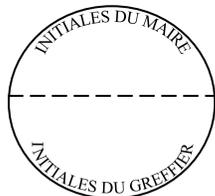
Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable;

Rés. 2017-217

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-19 et d'autoriser la délivrance d'un permis de construction pour un garage isolé situé en cour arrière de la résidence du 1486, rue Côté, le tout conformément à la réglementation applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.14 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-218

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2017-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.15 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-219

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2017-15 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogation mineure

5.1.1 917, rue Morain

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 917, rue Morain;

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2017-220

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de l'abri d'auto attenante situé en cour latérale de la résidence du 917, rue Morain. L'abri d'auto possède une marge de recul latérale variant de 0,75 à 0,78 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un minimum de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

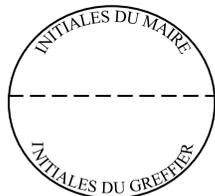
6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

7.1 Règlement 2017-921 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

Considérant l'adoption du Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives le 15 avril 2013;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que le conseil municipal désire modifier ce règlement afin d'apporter des modifications à l'article 15 concernant le titulaire de la délégation ainsi qu'à l'article 16 concernant les compétences du directeur général;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 18 avril 2017;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2017-221

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2017-921 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2017-917 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

La conseillère Léa Thibault donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2017-917 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 14 juin 2017.

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

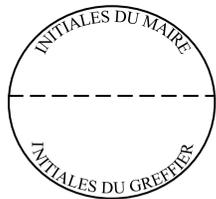
Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 14 juin 2017.

8.3 Projet de règlement établissant un programme d'aide aux artistes établis au centre-ville place La Salle

Le conseiller Yves Montigny donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant un programme d'aide aux artistes établis au centre-ville place La Salle. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 14 juin 2017.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2017-222